

Avis du CSE dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise à fin 2021

▶ Séance du jeudi 22 septembre 2022

France Médias Monde réalise en 2021 un très bon exercice comptable et financier pour la seconde année consécutive, l'année 2020 ayant déjà permis d'établir un record en la matière.

Cette situation favorable s'explique en premier lieu par une relative stabilité de la ressource publique, la baisse attendue de la fraction de la contribution à l'audiovisuel public versée à FMM (-0,5M€) étant compensée par une subvention exceptionnelle d'un montant équivalent, dans le cadre du plan de relance de l'État français.

- ➔ **Le niveau de ressources quasi-stable en 2021 s'accompagne d'évolutions différenciées sur les postes de charges :**
 - de **nouvelles économies** ont été réalisées sur des postes tels que les **achats de matériels & fournitures** ou la **publicité** ;
 - un rebond des **frais de missions** est amorcé, **sans que ceux-ci ne retrouvent pour autant leur niveau d'avant 2020**, année constituant un point bas au plus fort de la crise COVID et les restrictions de déplacement associées ;
 - **le recours à la sous-traitance a toujours un poids significatif** dans les comptes de l'entreprise. Les montants associés poursuivent leur progression, tant en valeur absolue qu'en proportion des ressources. La sous-traitance générale s'affiche à 41,3 M€ (+1,7 M€) quand la « **sous-traitance métier** », au sens comptable, atteint **15,8 M€ (+1M€)**. Cette évolution à la hausse de la sous-traitance interroge alors que plusieurs activités, comme la Production TV et les correspondants, relèvent de notre cœur de métier et auraient donc **vocation à être internalisées**. Le CSE demande à la Direction de respecter ses obligations en matière de gestion des emplois et des compétences et de dresser une **cartographie des métiers** permettant d'**apprécier plus finement la situation**, s'agissant notamment du recours à la **sous-traitance**.
 - **la progression affichée par les frais de personnel** est avant tout tirée par la **hausse des indemnités associées aux départs**, que ceux-ci aient eu lieu ou non dans le cadre du PDV. **On constate d'importantes charges transactionnelles et de licenciements**. Le CSE restera vigilant, notamment lors de l'analyse de la **politique sociale**, à bien **distinguer dans l'évolution de la masse salariale** ce qui relève **des indemnités de départ**, des entrées/sorties, des éléments variables de paie ainsi que des **évolutions salariales, au demeurant particulièrement limitées ces dernières années**. Cette tendance est d'autant plus pénalisante pour le pouvoir d'achat des salariés de FMM dans le **contexte de très forte inflation que connaît la France depuis fin 2021**.

Ces différents éléments permettent à FMM d'afficher un **résultat d'exploitation 2021 sensiblement supérieur au budget prévisionnel**, après une **année 2020 elle-même marquée par d'importantes économies liées à la crise sanitaire**. Le résultat net est excédentaire compte tenu des produits exceptionnels associés à la **reprise de provision sur le Plan de départ volontaire** (6,2 M€ repris dont seulement 3,8M€ utilisés).

Ce **résultat positif à hauteur de 2 M€** a permis de continuer à **renforcer les capitaux propres**, dans le sillage du redressement de 2020 qui avait vu un résultat net excédentaire de 5,3 M€. Il est également venu améliorer un **niveau de trésorerie déjà élevé (77M€), en constante progression et, au regard de la taille de FMM, très nettement supérieur à ce que pratiquent les autres acteurs de l'audiovisuel public**. À titre de comparaison, **la trésorerie de FMM**, rapportée à la masse salariale de l'entreprise, serait près de **2 fois plus élevée qu'à France Télévisions et 10 fois plus élevée qu'à Radio France**. Une partie de cette trésorerie pourrait à notre sens être investie plus utilement dans le collectif et l'outil de travail.

Le CSE regrette que cette très bonne situation financière n'ait pas bénéficié aux **investissements à hauteur de nos moyens**. L'enveloppe de 7,9 M€ effectivement réalisée en 2021, bien qu'en augmentation par rapport aux **faibles niveaux d'investissement constatés depuis 2018**, reste **très éloignée d'un budget qui visait 11,9 M€**. Cette situation de **sous-investissement chronique, alors que certains matériels sont vieillissants voire obsolètes, constitue une préoccupation majeure et elle ne permet pas d'envisager sereinement l'exercice de nos activités au quotidien ou de préparer l'entreprise aux défis de l'avenir et aux mutations de son environnement**.

Les objectifs du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) sont globalement atteints, tant sur le volet économique qu'au niveau des audiences. Sur l'ensemble de la période 2020-2022, le résultat opérationnel est même supérieur aux cibles du COM. Néanmoins, l'exercice 2021 et le budget 2022 ne permettent toujours pas de répondre à la question de la nécessaire **transformation d'un modèle économique qui apparaît aujourd'hui « à bout de souffle », de l'aveu même de la Direction de FMM**. Dans ce contexte, **il semble évidemment impossible de remplir sans moyens supplémentaires les ambitieuses missions stratégiques maintes fois réaffirmées par l'État**.

Le Comité estime que les marges de manœuvre financières précédemment générées doivent permettre d'accroître **l'investissement notamment dans les aspects matériel, d'emploi - y compris par l'intégration de salariés employés par des prestataires - de formation, d'amélioration des conditions de travail ainsi que de rémunération dans un contexte inflationniste persistant**.

Les premières tendances positives quant aux ressources à venir pour l'année 2023 doivent nous permettre d'avancer en ce sens dès cette rentrée 2022.

► **Adoption de la résolution :**

| | | | | | | | |
|--------------|----|------|----|--------|---|-------------|---|
| # de votants | 19 | POUR | 19 | CONTRE | 0 | Abstentions | 0 |
|--------------|----|------|----|--------|---|-------------|---|

Avec 19 voix, la résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et constitue l'avis du CSE dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de France Médias Monde à fin 2021.